



30.06.2014 - 10:24 Uhr

Pour éviter le risque des mauvais payeurs / La DAS lance sa nouvelle protection juridique pour les entreprises

Etoy (ots) -

A l'avenir, les entreprises et les indépendants n'auront plus besoin de courir après les clients qui ne paient pas leurs factures échues. La DAS s'en occupera: dans sa nouvelle protection juridique, elle assure, entre autres, le recouvrement de créances. De plus, la DAS couvre nouvellement, en tant que seule assurance de protection juridique de Suisse, le droit fiscal. Avec ces prestations et d'autres nouveautés pour la même prime, la DAS permet aux propriétaires d'entreprises et aux indépendants de consacrer davantage de temps à leur activité.

Un client qui refuse de payer représente en effet une difficulté considérable pour une entreprise: non seulement il génère davantage de travail administratif, mais il se peut même que l'entreprise se retrouve en difficulté financière à cause de mauvais payeurs. L'assurance de protection juridique DAS remédie à cette situation et élargit sa couverture.

Recouvrement de créances:

Si l'assuré le souhaite, la DAS prend en charge l'aspect administratif ainsi que les coûts, dès l'échéance de la facture. Elle fait parvenir un rappel au débiteur et initie des poursuites si nécessaire, afin que l'assuré touche rapidement l'argent qui lui est dû. Ce faisant, la DAS met l'accent sur le maintien de la relation entre l'entreprise assurée et son client: la correspondance avec le débiteur se fera avec la politesse habituelle dans le monde des affaires, sur un ton objectif mais déterminé.

Droit fiscal:

La DAS assure nouvellement le droit fiscal et ceci comme seule assurance de protection juridique de Suisse.

Augmentation de la couverture:

Afin de tenir compte des frais d'avocat, de procédure et d'expertise qui ont augmenté ces dernières années, la DAS a de plus fortement augmenté sa couverture (600'000 francs) et se situe ainsi en première position sur le marché de la protection juridique.

Avec la nouvelle version de sa protection juridique pour les entreprises, la DAS propose de plus d'autres prestations complémentaires attrayantes et place ainsi très haut la barre sur le marché suisse de la protection juridique.

Vous souhaitez connaître d'autres détails?

Contactez-nous ou jetez un oeil à nos Conditions générales d'assurance ou à notre prospectus sous www.das.ch/entreprises2014.

Contact:

DAS Protection juridique SA
Kim Allemann
Communication
media@das.ch
Tél: 021 623 92 54

www.das.ch
www.das.ch/entreprises2014

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100054156/100758382> abgerufen werden.